



COMMUNE DE TROISTORRENTS

AVIS A LA POPULATION

Le canton du Valais a mandaté les bureaux de géomètres pour établir le plan officiel de l'adressage des bâtiments. En effet, selon l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle, les adresses des bâtiments font partie intégrante de la mensuration officielle. Ces travaux seront exécutés durant l'année 2016.

La localisation des bâtiments prend de plus en plus d'importance dans notre société. Cet adressage sera donc une aide précieuse, par exemple pour les services de secours, leur permettant de localiser plus rapidement des personnes en danger, pour les services du feu, pour la poste, pour les entreprises de transports qui livrent des marchandises et pour les administrations, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales.

Pour effectuer cette tâche, le géomètre doit effectuer une vision locale sur chaque parcelle, afin de situer la porte d'entrée de chaque bâtiment. Par contre, il ne pénétrera pas à l'intérieur de ces derniers.

S'agissant d'un travail d'envergure, il n'est pas envisageable de prendre rendez-vous avec chaque propriétaire ou locataire d'une habitation.

Pour notre commune, M. Philippe Vuadens, géomètre officiel, et ses collaborateurs du bureau d'ingénieurs et géomètres Jean-Michel Vuadens SA à Monthey, parcourront nos rues pour la réalisation de ce travail.

Nous vous prions donc de leur réserver un bon accueil si vous les rencontrez devant votre domicile ou dans nos rues.

Un grand merci pour votre collaboration et votre compréhension.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE